



Jumelages d'échanges solidaires

Le Réseau 

Le chaînon manquant entre l'école et l'entreprise

Sommaire

1

LE PROGRAMME

Les principes

Les objectifs

Les bénéficiaires

Les apports du programme

Le rôle du "Réseau"

2

LA MISE EN OEUVRE

Le processus

Les échanges solidaires

3

LA CHARTE



Le « Jumelage d'échanges solidaires » est un programme mis en œuvre par Le Réseau, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale. Ce programme s'inscrit dans le cadre du « Parcours Avenir » mis en place depuis la rentrée 2015 dans l'ensemble des établissements scolaires, et permet de renforcer de manière pérenne les liens locaux entre Ecole et Entreprise.



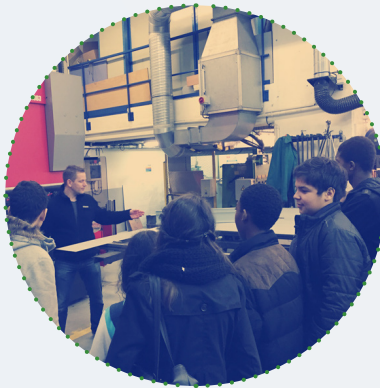
Le principe

Ce programme consiste à jumeler un Etablissement Public Local d'Enseignement (collège ou lycée), avec une entreprise locale ou une structure locale d'entreprise (point de vente, de production, d'activité industrielle, commerciale, un siège social ou administratif régional, etc...) disposant d'une implantation proche de l'établissement afin d'établir un programme d'« échanges solidaires » sur l'année scolaire.

Stages découverte en entreprise
(Classe de 3e)



Visites en entreprise



Intervention de professionnels
en classe



Établissement
Public Local
d'Enseignement
(Collège ou lycée)



Forum des métiers



Toute initiative en faveur du
rapprochement École/Entreprise



Entreprise locale
ou
Structure locale
d'entreprise

Les objectifs

Le but du programme est de faciliter la multiplication et la création de liens pérennes entre les entreprises et les établissements scolaires au bénéfice des élèves à partir de la 5ème au BTS.

Les bénéficiaires

Ce projet s'adresse à tous les établissements scolaires membres du Réseau et tous ceux, issus de l'Education prioritaire (classés REP et REP +) et des milieux ruraux isolés, désireux d'y participer.

Les apports du programme

Pour les **ENTREPRISES**

- ❖ Aider au plus près les élèves dans la construction de leur projet professionnel.
- ❖ Participer à leur orientation.
- ❖ Remplir leur rôle d'entreprise «civique» auprès des jeunes en difficulté.

Pour les **EPL (collège et lycée)**

- ❖ Bénéficier d'une approche pratique et concrète de la découverte de l'Entreprise au bénéfice des élèves.
- ❖ Garantir un planning d'actions variées tout au long de l'année.
- ❖ Participer à la découverte des métiers à travers une approche pédagogique tout au long de l'année.
- ❖ Concourir à la construction d'une orientation choisie pour les élèves.

Le rôle de l'association "Le Réseau"

Facilitateur d'actions : l'équipe opérationnelle du Réseau intervient dans la construction du planning d'actions lorsque les référents école et entreprise ne sont pas en mesure de répondre favorablement aux souhaits des jeunes.

Suivi du programme : tout au long de l'année scolaire, Le Réseau assure le suivi de l'ensemble des actions grâce au travail de reporting effectué par les référents école et entreprise.

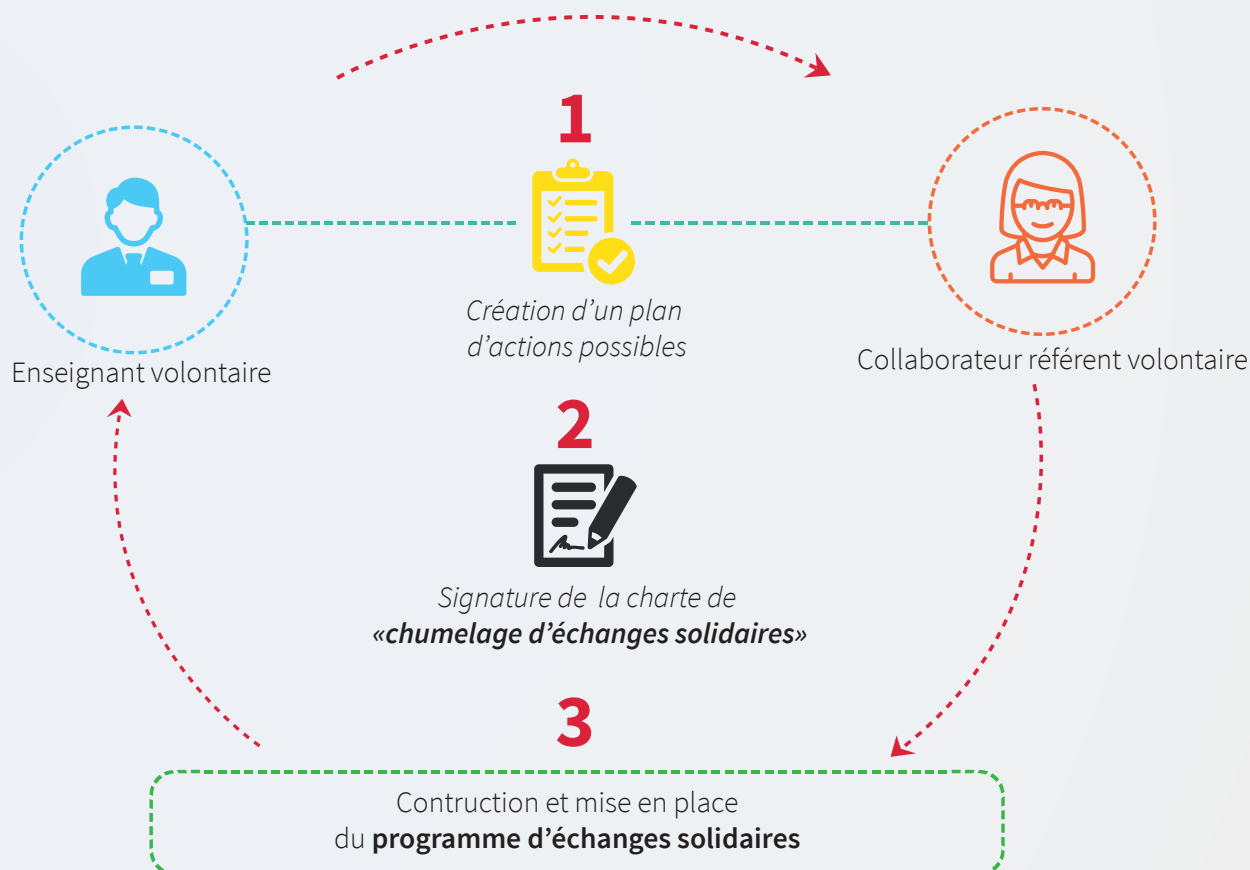
Amélioration permanente des process de mise en œuvre : chaque fin d'année scolaire *Le Réseau* adresse un questionnaire d'évaluation aux référents entreprise et école afin de dresser un bilan du jumelage et de confronter leurs ressentis respectifs sur celui-ci.

Organisation de la "Journée annuelle des JES" qui rassemble l'ensemble des référents École et Entreprise durant une journée pour échanger et partager leurs expériences et aussi concourir à l'évolution du programme.

Le processus de mise en oeuvre

L'établissement scolaire et l'entreprise, désireux d'établir un Jumelage d'échanges solidaires, prennent contact avec Le Réseau qui se charge de les mettre en relation.

- ❖ L'entreprise devra désigner un collaborateur référent volontaire, porteur du projet qui agira en tant que coordinateur du Réseau pour la durée de l'année scolaire.
- ❖ L'établissement scolaire devra désigner un enseignant volontaire qui agira en tant que porteur du projet.
- ❖ Mise en place d'un calendrier d'actions sur l'année scolaire par les deux référents entreprise/école.



Les "échanges solidaires" proposés

SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

- ❖ Sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel pendant une semaine.
- ❖ Aide à l'édition du rapport de stage par les collaborateurs de l'entreprise.
- ❖ Entretien personnalisé entre l'élève et les salariés sur les compétences nécessaires dans l'exercice de leurs métiers et l'orientation.



Parcours

LA VISITE EN ENTREPRISE

- ❖ Se familiariser avec les processus de production ou structurations des entreprises.
- ❖ Identifier les enjeux et les risques du secteur d'activité.
- ❖ Observer et décrire l'organisation d'une entreprise.



Parcours

L'INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL EN CLASSE

- ❖ Apprendre le savoir-être en entreprise (ponctualité, politesse, apparence...).
- ❖ Lutter contre les préjugés et l'autocensure à travers la description du parcours d'un professionnel.
- ❖ Connaître les conditions concrètes d'admission et évaluer un parcours d'orientation pour accéder au métier de l'intervenant.
- ❖ Associer les disciplines scolaires aux métiers de l'intervenant.



LE FORUM DES MÉTIERS

- ❖ Présentation par des professionnels des métiers dans tous les secteurs d'activité.
- ❖ Distinguer les diplômes et les niveaux de qualification des différents métiers.
- ❖ Connaître des métiers relatifs à un secteur à tous les niveaux de qualification.
- ❖ Elaborer et planifier une recherche d'informations à partir des entreprises présentes afin de formuler son orientation.



Charte des Jumelages d'échanges solidaires

Cette proposition de charte peut être modifiée en cas d'accord commun entre les deux parties.

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

Cette charte a pour objet d'établir un partenariat durable entre les entreprises signataires de la charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'Education et des établissements scolaires bénéficiaires du dispositif de jumelage afin que l'échange solidaire dans lequel ils s'engagent se déroule le plus efficacement possible. Cette charte garantit le bon déroulement du dispositif et stipule les engagements de chacune des parties pour favoriser sur le long terme la relation Ecole/ Entreprise au bénéfice des publics jeunes scolarisés dans les établissements scolaires définis comme prioritaires par le ministère de l'Education Nationale.

PREAMBULE

La nécessité de favoriser un accès aux entreprises adhérentes du Réseau aux élèves issus des territoires de l'éducation prioritaire et des milieux ruraux isolés, demeure une préoccupation centrale pour notre association.

Pour tenter d'apporter une réponse adaptée aux difficultés majeures que rencontrent les jeunes issus d'établissements de ces milieux défavorisés dans l'éducation, l'orientation et l'insertion professionnelle, la charte de jumelage Ecole / Entreprise a été créée. Cette charte vise à répondre à la promotion de l'égalité des chances dans l'éducation, notamment par le développement de la collaboration école-entreprise.

LES MODALITES D'ORGANISATION

Selon les différentes actions de découverte des métiers, les modalités d'organisation seront adaptées. Les conditions de réussite passent par :

- Une volonté partagée d'un établissement et d'une entreprise.
- Une démarche partenariale indispensable à toute action associant l'école et l'entreprise dans chacune des phases de son déroulement : préparation des séquences, organisation des différentes étapes de l'action au cours de la réalisation et au cours du bilan.
- La formalisation, par une convention de partenariat, qui précise les objectifs de l'action, son contenu, son déroulement, le calendrier, les intervenants. La convention devra également préciser les compétences et le rôle de chacun.

ARTICLE 1

Engagements de l'établissement bénéficiaire du dispositif. L'établissement bénéficiaire du dispositif s'engage à :

- Désigner un chef de projet référent au sein de l'établissement scolaire, porteur du programme « Jumelage d'échanges solidaires »
- Garantir un lien durable et pérenniser la communication avec le personnel encadrant de l'entreprise et les équipes pédagogiques des établissements afin de définir de concert : les objectifs d'orientation des élèves lors du projet, la démarche pédagogique retenue et la mise en œuvre de l'action.
- Participer à la mise en place de dispositifs d'évaluation des actions partenariales avec les milieux professionnels.
- Intégrer les actions de découverte des métiers, de l'entreprise et d'organisation dans une progression pédagogique.
- Sensibiliser et préparer les élèves au programme « jumelage d'échanges solidaires » en leur permettant de découvrir les métiers et leur évolution, développer leur sens critique, de faire découvrir les différents systèmes d'organisation dans lesquels peuvent s'inscrire des entreprises.

ARTICLE 2

Engagements de l'entreprise signataire. L'entreprise signataire s'engage à :

- Désigner un collaborateur référent au sein de l'entreprise, porteur du projet « Jumelage d'échanges solidaires » qui agira en tant que coordinateur du *Réseau*.
- Garantir un lien durable et faciliter la communication avec les équipes pédagogiques de l'établissement jumelé en centralisant et en donnant suite à leurs demandes.
- Mobiliser les professionnels volontaires pour informer les élèves sur les métiers ou les accompagner dans la découverte de l'entreprise.
- Définir avec le chef d'établissement les conditions d'intervention des professionnels en établissement scolaire et les modalités d'accueil des élèves et des enseignants dans l'entreprise.
- Participer à l'information des enseignants et des conseillers d'orientation.
- Aider les équipes pédagogiques de l'établissement partenaire dans le montage de projets destinés à faire découvrir le monde de l'entreprise aux élèves dans le cadre d'ateliers, de conférences, de forums école-entreprise.
- Mettre à disposition la documentation, les outils et les ressources sur les métiers et secteurs d'activité.
- Communiquer sur les actions du *Réseau* et faciliter la mise en relation des établissements avec l'ensemble des entreprises du *Réseau*.

ARTICLE 3 : Engagements de l'Education nationale.

- Faire connaître le dispositif aux académies, établissements et enseignants concernés et faciliter la bonne mise en œuvre des actions
- Repérer et identifier les besoins des établissements scolaires et les mettre en relation directe avec **Le Réseau**.

Chaque année seront organisées « les journées nationales des Jumelage d'échanges solidaires » par **Le Réseau** et le Ministère de L'Education nationale afin de dresser un bilan et de valoriser les différentes initiatives et réussites du dispositif.

Ils participent au programme de Jumelages d'Échanges Solidaires



Le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation Nationale

Contact

Tel: 01 49 98 51 35
@ : info@lereseau.asso.fr
www.lereseau.asso.fr

Adresse

32 Boulevard Paul Vaillant Couturier
Bâtiment B - RDC
93100 Montreuil